



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Pôle Etude Observation Mission d'appui

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-7 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant délégation de signature à Madame Isabelle PANTEBRE et à Monsieur Mickaël BOUCHER, secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 relatif à la composition de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France ;

Considérant les propositions de désignations des experts associatifs proposées par Le Mouvement Associatif ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission régionale du Fonds de Développement de la Vie Associative des Hauts-de-France, au titre du 1^{er} collège, les représentants de l'Etat :

- M. le Préfet de la région Hauts-de-France ou son représentant,
- M. le Préfet du Nord ou son représentant,
- M. le Préfet du Pas de Calais ou son représentant,
- M. le Préfet de la Somme ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Oise ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Aisne ou son représentant,
- M. le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant,
- Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- M. le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Mme la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité ou son représentant.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission régionale du Fonds de Développement de la Vie Associative des Hauts-de-France, au titre du 2^{ème} collège, les représentants de personnes morales de droit public :

- M. le Président du Conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant,
- M. le Président du Conseil départemental du Nord ou son représentant,
- M. le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais ou son représentant,
- M. le Président du Conseil départemental de la Somme ou son représentant,
- Mme la Présidente du Conseil départemental de l'Oise ou son représentant,
- M. le Président du Conseil départemental de l'Aisne ou son représentant.

Article 3 : Sont nommés membres de la commission régionale du Fonds de Développement de la Vie Associative des Hauts-de-France, au titre du 3^{ème} collège, les personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leur compétence reconnus en matière de vie associative, pour une durée de 5 ans :

- Jeunesse et éducation populaire Mme AMOURI Meriem
Mme CLIN Stéphanie
- Social et solidarité M. GENTY Michel
M. MESSAOUD Chayani
- Environnement Mme FAUVARQUE Marie
M. BETREMIEUX Pierre Alain
- Education et enseignement M. HAMNACHE Ali
- Solidarité internationale M. HERMAN Marc André
- Défense des droits Mme AUTRAN Marie-Françoise
Mme DOMANGE Florence
- Développement local rural M. LETOFFE Dominique
Mme BOURGOIS Brigitte
M. FLOQUET Stéphane
M. DHALLUIN Denis
- Politique de la ville M. MIELKE Eric
- Culture M. DEVILLERS Thomas
Mme LEDUC Elisabeth
- Insertion M. DEMORY Dominique
M. DE SAINT MARTIN André
- Sport Mme ROUZE Hélène

Article 4 : Exécution

La secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 2 JUL. 2018

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales par intérim


Isabelle PANTEBRE